

Mantes la Jolie, le 02 MARS 2015

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES LA JOLIE
BUREAU POLICE GENERALE ET CADRE DE VIE

Affaire suivie par Mme TERSIER

☎ 01 30 92 85 35

Fax 01 30 92 85 22

chrystele.tersier@yvelines.gouv.fr

2014/43

Projet de carrière CIMENTS CALCIA à BRUEIL EN VEXIN
Réunion du comité de suivi en Sous-Préfecture de Mantès la Jolie
le 15 décembre 2014
Relevé de conclusions

Le 15 décembre 2014, M.PORTAL, Sous-Préfet de Mantès la Jolie a présidé une réunion du comité de suivi relative au projet de carrière de Brueil en Vexin.

Participaient à cette réunion :

- Mme Senée, conseillère régionale
- M.St Amaux, conseiller général
- M. Yasser Amri, représentant Mme Descamps Crosnier
- M. Bruno Caffin, maire de Brueil en Vexin
- M. Gérard Beguin, maire de Sailly
- M. Jorel, maire de Fontenay St Père
- M. Dauge, maire de Guitrancourt
- M. Lemaire, maire de Gargenville
- M. Giroud, président du PNRVF
- Mme Françoise Roux, chargée de mission PNRVF
- Mme Lanthier, PNRVF
- M. Henri Kaltembacher, DRIEE – UT 78
- Mme Marie Laure Projetti, DDT 78 / SUBT
- M. Jean Yves Le Dreff, directeur Général Ciments Calcia
- M Jean-François Bricaud, directeur de l'usine de Gargenville - Ciments Calcia
- M. Maggion, chef de projet Ciments Calcia
- Mme Catherine Barbier Azan, responsable communication Ciments Calcia
- M. Arsène Karm, directeur industriel Ciments Calcia
- M. Clavreul, directeur juridique, Ciments Calcia
- M. Jaouen, BURGEAP
- M. Balland, INERIS
- M. Kovacs, Ecosphère
- M. Flamand, BKI
- Mme Von Euw, BKI
- M.de Magnitot, président association « Amis du Vexin français »

- M. Pierre Bellicaud, association « Amis du Vexin français »
- Mme Monique Roncin, association « Les amis de Breuil en Vexin »
- M. Lewandowski, association « Les amis de Breuil en Vexin »
- M. Soreau, association « Les amis de Breuil en Vexin »
- Mme Dominique Pelegrin, association « AVL3C »
- M. Philippe Berthier, association « AVL3C »
- Mme Corinne Dumont, Yvelines Environnement
- Mme Tellier, commune de Breuil en Vexin
- M. Julien Demarque, Chambre d'Agriculture
- M. Beguin, Chambre d'Agriculture
- M. Harismendy, chargé de mission préfecture
- Mme Chrystèle Tersier, chef du bureau police générale et cadre de vie de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie

M. le Sous-Préfet rappelle que le comité de suivi est un lieu d'échanges dont l'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de faire la synthèse des réunions qui ont eu lieu récemment sur plusieurs thématiques et examiner les différentes garanties environnementales que l'industriel peut apporter.

Concertation sur la thématique « eau »

Les représentants de Ciments Calcia rappellent les conclusions des études hydrogéologiques qui ont été menées sur le secteur du projet et précisent qu'un dispositif devrait être mis en place pour permettre l'exploitation de la carrière car une partie du calcaire cimentier se situe au-dessous de la nappe du cuisien.

Il s'agit d'un dispositif de rabattement de la nappe, solution communément utilisée dans ce cadre mais qui représente toutefois une solution complexe à mettre en œuvre.

Afin de limiter au maximum les impacts sur l'eau, Ciments Calcia a donc décidé d'abandonner cette solution et de présenter un projet d'exploitation du calcaire cimentier au dessus de la nappe.

Cette décision implique pour Ciments Calcia de renoncer à 13% de ses réserves exploitables sur la carrière soit 4 ans d'exploitation.

Les partenaires prennent acte de cette décision, mais s'interrogent sur l'impact des retombées pluviales qui ne seront plus filtrées une fois la carrière creusée.

Cette thématique est abordée dans le cadre de la gestion des eaux superficielles.

Les partenaires font également part de leur crainte d'une pollution de la nappe lorsque l'exploitation sera en fonctionnement (passage des camions...) et s'interrogent sur la distance nécessaire à assurer entre la nappe et le carreau, sachant que Ciments Calcia a prévu une distance d'un mètre.

M.KALTEMBACHER précise qu'il faudrait environ une année pour que la pollution parvienne à la nappe, des dispositifs ont donc le temps d'être installés pour

remédier à tout risque de pollution ou à toute pollution éventuelle. Il rappelle en outre que l'eau fait l'objet d'une surveillance constante et en cas de pollution constatée, la réglementation concernant les ICPE permet d'intervenir et de sanctionner le responsable.

Sur le site de Guitrancourt, aucune pollution de la nappe n'a été constatée jusqu'à présent.

Les représentants de Ciments Calcia précisent que des mesures sur l'eau ont été faites en collaboration avec l'hydrogéologue mandaté par le PNRVF. Les résultats obtenus par Ciments Calcia ont été transmis au PNRVF. En revanche, Ciments Calcia est dans l'attente des résultats du PNRVF.

M.le Sous-Préfet conclut sur la thématique « eau », la proposition de Ciments Calcia d'exploiter au-dessus de la nappe est retenue.

Mme Pellegrin fait remarquer que l'on peut s'accorder sur cette proposition de Ciments CALCIA à condition que ce ne soit pas le moyen d'imposer d'autres choses non encore abordées.

Concertation sur le transport des matériaux :

Les représentants de Ciments Calcia rappellent les solutions qui ont été étudiées :

- le transport par convoyeurs en aérien ou souterrain qui nécessite le déplacement du concasseur et impose un volume de stockage important sur le site de Breuil en Vexin
- la création d'une piste pour le passage des dumpers qui semble la solution la plus adaptée compte tenu du bilan avantages/inconvénients réalisé.

Ciments Calcia privilégie cette solution, mais a toutefois apporté des modifications à son projet initial afin de réduire l'emprise de la piste.

M.le Maire de Breuil en Vexin demande pourquoi une autre solution qui consisterait à envisager une privatisation de la route de Guitrancourt à Breuil en Vexin n'a jamais été étudiée alors- qu'une telle hypothèse permettrait d'éviter le défrichage et limiter les impacts écologiques.

M.le Maire de Guitrancourt y est cependant opposé.

Les représentants des associations souhaitent que Ciments Calcia examine la possibilité du passage alterné des dumpers, ou faire circuler des wagonnets sur voie ferrée couverte d'une toiture végétalisée.

M.Giroud rappelle qu'il prend acte des modifications apportées par Ciments Calcia pour réduire l'emprise de la piste, mais quoiqu'il en soit la création de cette piste reste selon lui incompatible avec la Charte du PNRVF et il reste opposé à cette solution.

Mme Pellegrin partage également cette analyse.

Les représentants de l'association AVF réitèrent également leur opposition au projet mais rappellent leur proposition de transport des matériaux par circulation de wagonnets sur une voie ferrée et passant sous un tunnel dont la profondeur serait suffisante pour n'avoir aucun impact sur la végétation de surface. Les wagonnets devraient être tractés impérativement par une motrice électrique afin d'éviter la production de CO2 et de particules fines.

M.le Sous-Préfet constate l'absence de consensus sur une solution de transport des matériaux et indique que la concertation devra se poursuivre sur ce thème.

Vibrations , tirs de mine

L'INERIS présente un diaporama sur les vibrations résultant des tirs de mine et de l'impact sur la bâti existant.

Les seuils préconisés en matière de vibrations sont loin d'être atteints, seule une surveillance devra être mise en place pour la surpression aérienne.

M.le Maire de Gargenville témoigne de son expérience sur sa commune et assure qu'aucune dégradation n'a été constatée.

Concernant les poussières, un réseau de collecte est mis en place. Une jauge a été installée à Brueil en Vexin pour mesurer l'existant, une modélisation sera ensuite réalisée.

Les représentants d'AVF indiquent que la jauge à poussières est implantée à Brueil en Vexin le long d'une route poussiéreuse qui relie Brueil en Vexin à Guitrancourt. L'implantation n'est pas judicieuse, selon eux, pour établir un point initial. Ils proposent l'installation plus à l'est en plein champ, à quelques centaines de mètres du projet sous les vents dominants, afin d'obtenir des mesures ultérieures plus significatives de l'évolution de la qualité de l'air.

De même, s'agissant des nuisances sonores, il semblerait que les mesures aient été effectuées en contrebas du projet, au cœur du village. Ils regrettent qu'aucune mesure de bruit déterminant le point initial n'ait été réalisée sur le versant nord / nord – est, versant face à celui du projet et sous les vents dominants.

Engagements de Ciments Calcia

Ciments Calcia s'engage notamment sur la restitution des terres à leur vocation agricole ou à leur cession à un organisme qui pourrait les valoriser.

Il n'y aura pas de centre de stockage de déchets à la fin de l'exploitation.

La liste des engagements figurant dans la présentation n'est pas exhaustive, celle-ci est susceptible d'évoluer en fonction des futures réunions de concertation, notamment sur le volet paysager.

Les représentants des associations évoquent les nuisances subies par les habitants du fait de la proximité de l'exploitation et souhaitent que le périmètre soit revu.

La question du préjudice financier lié à la perte de la valeur des biens immobiliers est également soulevée.

Tous les documents présentés par Ciments Calcia sont consultables sur le site www.calcaire-vexin.fr

S'agissant des documents présentés en réunion, Mme Pellegrin rappelle sa demande de communication des documents aux membres avant la tenue de la réunion et en cas de transmission ultérieure, elle souhaite communication des documents tels qu'ils ont été présentés en séance.

Le Sous-Préfet,

Philippe PORTAL